

2026 numéro 06
4 février 2026

FiscAlerte – Canada

Mise à jour des seuils pour les approvisionnements assujettis aux accords de libre-échange auxquels le gouvernement fédéral est parti

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Le 5 janvier 2026, le gouvernement du Canada a publié l'[*Avis sur la Politique des marchés 2025-8 - Accords commerciaux : Mise à jour des seuils*](#).

Cet avis met à jour les seuils fiscaux en vigueur pour les années civiles 2026 et 2027, lesquels sont utilisés pour établir si des demandes fédérales d'approvisionnement sont assujetties aux accords de libre-échange sur le commerce intérieur ou aux accords commerciaux internationaux.

Les modalités des accords de libre-échange sur le commerce intérieur et des accords commerciaux internationaux s'appliquent aux demandes fédérales d'approvisionnement qui atteignent ou qui dépassent les seuils établis en dollars canadiens (\$ CA), sous réserve de certaines exceptions. Ces accords établissent les règles régissant divers aspects du processus d'approvisionnement, dont la publication des avis de marché envisagé, les délais pour le processus d'appel d'offres, les spécifications techniques, les procédures d'appel d'offres et l'attribution des contrats.

Pour les demandes d'approvisionnement assujetties aux accords de libre-échange, les avis de marché envisagé doivent être publiés par l'intermédiaire du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement.

Les seuils utilisés pour établir l'applicabilité des accords de libre-échange sont mis à jour tous les deux ans. L'avis 2025-8 met à jour l'Avis sur la Politique des marchés 2023-6 pour fournir de nouveaux seuils pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Le tableau ci-dessous présente les augmentations des seuils de l'Accord de libre-échange canadien, qui engagent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à respecter les règles visant à éliminer les obstacles techniques au commerce à l'intérieur du Canada :

Seuils des accords sur le commerce intérieur (en dollars canadiens)						
Période	Entités (ministères et organismes)			Sociétés d'État / autres entreprises du gouvernement		
	Biens	Services	Construction	Biens	Services	Construction
2024-2025	33 400	133 800	133 800	668 800	668 800	6 685 000
2026-2027	34 700	139 000	139 000	694 700	694 700	6 943 900

Le tableau ci-dessous présente les augmentations des seuils de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine et de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce :

Seuils des accords commerciaux internationaux (en dollars canadiens)						
Période	Entités (ministères et organismes)			Sociétés d'État / autres entreprises du gouvernement		
	Biens	Services	Construction	Biens	Services	Construction
2024-2025	229 600	229 600	8 800 000	627 200	627 200	8 800 000
2026-2027	239 200	239 200	9 200 000	653 200	653 200	9 200 000

L'avis 2025-8 précise également que les seuils des accords de libre-échange suivants seront mis à jour lorsque les données pertinentes seront disponibles :

- ▶ Accord de libre-échange Canada-Chili
- ▶ Accord de libre-échange Canada-Colombie
- ▶ Accord de libre-échange Canada-Honduras
- ▶ Accord de libre-échange Canada-Panama
- ▶ Accord de libre-échange Canada-Pérou

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage sur les renseignements présentés dans le présent bulletin, veuillez communiquer avec l'un des conseillers en droit de l'approvisionnement d'EY Cabinet d'avocats suivants :

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada)

Helen Byon, associée

+1 613 598 0418 | helen.byon@ca.ey.com

Peter Jarosz, avocat

+1 613 563 6256 | peter.jarosz@ca.ey.com

Nadja Momcilovic

+1 613 598 6928 | nadja.momcilovic@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.